

4(5)

FRANCE

70^{ème} session du Comité Exécutif du Haut-Commissariat aux réfugiés (7 au 11 octobre 2019)

Point sur la protection internationale

Monsieur le Président,

Monsieur le Haut-Commissaire,

La situation que vous avez décrite apparaît des plus préoccupantes. Malgré les efforts de la communauté internationale, les conflits, les persécutions, les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire continuent de causer des drames humains, obligeant des millions de personnes à chercher refuge et protection en dehors de leurs cadres de vie habituels.

L'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés au mois de décembre 2018 a constitué un tournant majeur et essentiel pour les personnes en besoin de protection internationale. Il s'agit désormais de poursuivre sa mise en œuvre afin que les efforts de la communauté internationale se concrétisent. C'est pour réaliser cet objectif que la France a décidé d'être co-parrain du groupe sur les capacités de protection lors du premier Forum mondial pour les réfugiés et qu'elle poursuit un travail approfondi en interne pour identifier les marges d'amélioration de sa politique et répondre aux défis liés à l'accès à la procédure d'asile et à la protection.

Pour faire face à une situation internationale particulièrement complexe et évolutive, la France continue ses efforts visant à renforcer l'efficacité du système de l'asile. Les autorités françaises se sont ainsi engagées depuis plusieurs années dans une importante réforme de la législation, des pratiques et des procédures en matière d'asile. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), autorité administrative de détermination de la protection en France, s'est attaché à moderniser ses procédures internes et ses outils afin de réduire significativement les délais d'instruction des demandes d'asile dans le respect des garanties du droit. En conformité avec les priorités de la France, les autorités françaises s'appliquent

depuis plusieurs années à apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile identifiés comme particulièrement vulnérables. Nous souhaitons notamment mettre en lumière le niveau d'expertise des officiers de protection de l'OFPRA, acquis à travers des programmes de formation spécifiques, qui prennent en compte les vulnérabilités basées sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les actes de violence ou de torture subis dans leur pays d'origine ou lors de leur parcours migratoire.

Monsieur le Haut-Commissaire,

La France continue de poursuivre la réalisation des objectifs communs et d'œuvrer, au sein des enceintes multilatérales, avec nos partenaires européens et les organisations internationales et régionales, pour répondre aux défis liés à l'accès à la procédure d'asile et à la protection.

Comme nous l'avons souvent dit, la protection est un sujet qui nécessite une réponse globale certes, mais qui doit également être ancré au plus près des personnes qui en ont besoin. Nous continuons de soutenir l'engagement des Etats décidés à mettre en œuvre le Cadre d'action globale pour les réfugiés ainsi que les initiatives régionales telles que l'IGAD, le MIRPS sans oublier celles importantes de l'Union Africaine au cours de l'année 2019.

Nous poursuivons notre coopération étroite avec le HCR dans le cadre du Mécanisme de transit pour l'évacuation mis en œuvre au Niger et du Groupe restreint sur les situations prioritaires. Conformément aux engagements de la France, les missions de réinstallation menées en collaboration avec le HCR, se sont poursuivies au Niger, au Tchad, au Liban, en Turquie et en Jordanie pour ne citer que ces exemples. Afin d'apporter une réponse rapide et une protection adaptée aux personnes secourues en Méditerranée, en particulier les personnes évacuées de Libye vers le Niger, nous soutenons avec l'appui de l'Union européenne les pays de la rive sud de l'Europe. La France reste très attachée au principe de solidarité et travaille en étroite collaboration avec les Etats membres de l'Union Européenne,

pour construire un système d'asile capable de prendre en charge, rapidement et dignement, les personnes en besoin de protection internationale. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Haut-Commissariat pour ses contributions dans le cadre de la réflexion menée sur les modalités d'amélioration du régime d'asile européen commun et pour une gestion efficace et humaine des débarquements des personnes sauvées en Méditerranée.

Enfin, notre action s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale avec des pays amis et partenaires. C'est le sens des partenariats solides et actifs que nous avons noués avec certains Etats, notamment des pays de premier accueil, dans le but de partager l'expérience, échanger les données et les bonnes pratiques sur la prise en compte des vulnérabilités et les procédures de protection internationale et d'apatridie et renforcer conjointement les capacités d'asile. Monsieur le Haut-Commissaire,

Pour conclure, nous considérons qu'il est fondamental que les missions du Haut-Commissariat puissent se poursuivre sans entrave et appelons au respect sans réserve du droit international des réfugiés. Vous pourrez toujours compter sur le soutien de la France tant dans le cadre de notre dialogue annuel sur la protection, que pour le rôle qu'elle pourrait jouer pour traiter les causes profondes des crises humanitaires et aux déplacements de populations.

Je vous remercie. /.